

Maison du Département des Sports et de la Vie Associative



gironde.fr/associations

 **Gironde**
LE DÉPARTEMENT



Édito

La Maison Départementale des Sports et de la Vie Associative est le reflet de l'engagement déterminé du Département auprès des 30 000 associations girondines et leurs 300 000 bénévoles. Elle est à la fois un lieu d'accueil et d'information aux associations, un espace de mutualisation des moyens et un point d'informations sur la vie associative.

Ainsi, le Département peut accompagner au mieux l'action quotidienne des associations qui tissent les liens qui nous unissent et constituent la maille fine de nos solidarités territoriales.

Jean-Luc Gleyze

Président du Département de la Gironde



L'accueil et l'information aux associations

La Maison Départementale des Sports et de la Vie Associative héberge 22 associations têtes de réseau, ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) porteur du label Guid'asso. Ces associations départementales bénéficient d'un appui logistique, de services et d'équipements mutualisés mis à leur disposition, ainsi que des prestations d'entretien et de gardiennage.

Des espaces partagés et des moyens

Le centre de ressources permet de mutualiser des services et moyens pour les associations départementales.

Prêt de salles de réunions

4 salles de réunions dotées d'une connexion WIFI sont mises à disposition :

- 1 salle équipée d'un écran fixe avec vidéoprojecteur, sono et système de visioconférence (capacité maximale 70 personnes – Accès P.M.R par ascenseur)



- ▶ 2 salles de réunion (capacité de 15 à 18 personnes
Accès P.M.R en rez-de-chaussée)
- ▶ 1 salle modulable avec écran fixe et vidéoprojecteur, ainsi qu'un espace pour petite restauration (capacité maximale 70 personnes – Au rez-de-chaussée)



- ▶ 1 espace de travail et de convivialité permettant les échanges entre résidents et partenaires extérieurs.



Le prêt de matériels est également possible : ordinateur portable, pupitre, urne électorale, percolateur, vidéoprojecteur mobile.

Un service de reprographie

Un photocopieur est à disposition des structures résidentes à la Maison Départementale des Sports, ainsi qu'aux associations extérieures, moyennant l'attribution d'un code fourni par le Centre Départemental de Ressources à la Vie Associative.

Les utilisateurs apportent les fournitures (papier, reliures, couvertures...) et effectuent leurs impressions en autonomie.

Les travaux d'impression, de format, de couleur ou de papier spécifique, peuvent se faire sur demande auprès de l'accueil par le Centre d'Impression Départementale.

Domiciliation et courrier

Les associations peuvent bénéficier de la domiciliation de leur siège social à la Maison Départementale des Sports et de la Vie Associative, avec un service de gestion du courrier (réception et acheminement). L'affranchissement reste à la charge des utilisateurs.

Une salle d'archivage

Une salle de 72 casiers individuels peut être mise à disposition pour permettre d'archiver des documents administratifs.

Un local de stockage de matériels

Un local, doté d'un système d'ouverture sécurisée, permet aux associations hébergées de stocker du matériel léger (pédagogique ou d'animations).

Prêt de vélos

Possibilité de prêt de vélos et mise à disposition d'une station de réparation pour permettre les déplacements à proximité.

À noter que le bâtiment est équipé d'un système de vidéo-surveillance.

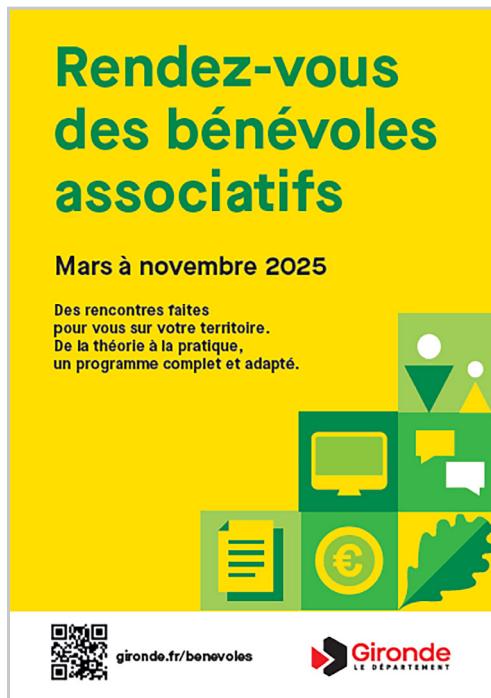
Relais d'informations sur la vie associative

Le Centre de Ressources informe, oriente et conseille autour des valeurs communes du mouvement associatif. Il valorise et soutient l'engagement associatif à travers différents moyens.

Les rendez-vous des bénévoles associatifs

Ce programme de rencontres permet aux responsables et bénévoles associatifs de renforcer les pratiques, d'élargir leurs compétences, et de partager des expériences.

Informations sur gironde.fr/benevoles



Un espace d'informations

De nombreuses informations (appels à projets, infos pratiques, espace bénévoles...) dédiées aux associations girondines sont disponibles sur [**gironde.fr/associations**](http://gironde.fr/associations)

Une Newsletter d'information du Département de la Gironde est également envoyée tous les mois.

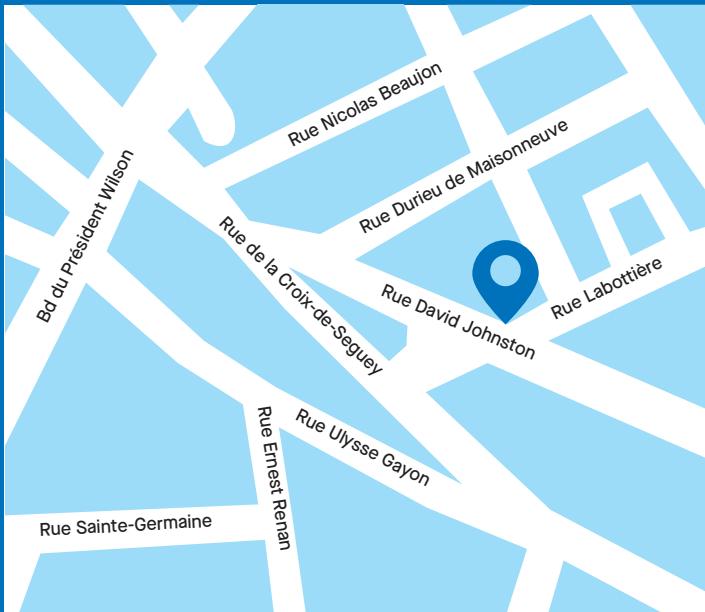
Inscription sur [**gironde.fr/associations**](http://gironde.fr/associations)

Un service d'ingénierie territoriale

11 conseillères et conseillers en Développement Sport et Vie Associative répartis par secteur géographique, proposent un accompagnement de proximité aux associations pour le développement de leurs initiatives.

Un peu d'histoire !

Propriété du Département de la Gironde depuis 1873, ancienne annexe de la prison du Fort du Hâ à la fin du 19ème siècle, l'immeuble devient le siège du Tribunal administratif de Bordeaux et le siège de la Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt, au début des années 50. C'est en 1995 que le Conseil Général ainsi nommé, décide de consacrer cet établissement à la vie sportive puis à la vie associative en 2006. La Maison Départementale des Sports et de la Vie Associative a été inaugurée le 13 février 1998 sous la présidence de Philippe MADRELLE, Président du Conseil Général de 1976 à 2015.



Maison des Sports et de la Vie Associative

153 rue David Johnston
33 000 BORDEAUX
Tel : 05 56 00 99 00
Fax : 05 56 52 20 38
cdrva@gironde.fr
gironde.fr/associations

Accueil physique :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 /
13h30 à 19h

**Renseignements
et réservations :**
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 /
13h30 à 17h

Transport TBM :
Tram D : Arrêt Barrière
du Médoc
Ou
Ligne de bus Liane 9 :
Arrêt Barrière du Médoc
**Ligne de bus Lianes 5
et 6** : Arrêt Paulin

gironde.fr/associations